



KAPA vzw  
Koekoekstraat 137  
B - 2630 Aartselaar  
Ondernemingsnr. 452.018.911  
Tel 052 52 61 78  
[vzw.kapa@telenet.be](mailto:vzw.kapa@telenet.be)  
BE44 9730 3516 3645  
BIC: ARSPBE22

---

## CONDITIONS GENERALES DE LOUAGE DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES TRADITIONNELS GRECS

### Article 1 Description

1. KAPA asbl loue les costumes et accessoires tel que définit dans le bail de louage. Le loueur accepte les vêtements en bon état pour la période convenue. Le loueur signe le contrat et est d'accord avec la prise de livraison et conditions de paiements des vêtements. Le loueur est prié de présenter une légitimation ou une pièce d'identité.
2. KAPA asbl fait connaître, avant le bail de louage, les conditions de livraison et paiements par remise d'une copie ou par référence des conditions de louage sur le website [www.kalitsa.be](http://www.kalitsa.be).

### Article 2 Demande

1. La demande de louage doit se faire au moins une semaine à l'avance.

### Article 3 Prix de location

1. Le bail de louage commence pour la période convenue et pour le prix de louage mentionné dans le contrat de location ou autrement accordé.
2. Le prix de louage (y compris la garantie) doit être payée d'avance par virement.
3. Pour tout vêtement ou accessoire une garantie est exigée. Le montant est de 100 euro par costume avec un minimum de 500 euro.
4. Le prix de louage pour une semaine est de 15 euro par costume y compris les accessoires et est inséré dans le bail de louage.
5. Pour le louage plus long qu'une semaine il y a un supplément de la moitié du prix de louage par semaine supplémentaire commencée.

### Article 4 Enlèvement

1. Le retrait des costumes se fait chez KAPA asbl.
2. La date et l'heure du retrait et retour des vêtements se fait comme convenu réciproquement et noté dans le bail.
3. Le retrait par le loueur se fait dans le courant de la semaine qui précède l'usage. Un écart peut se faire, si nécessaire après un accord mutuel.
4. Toutes les pièces sont comptées et contrôlées au moment du retrait. Le bail de location est signé en deux exemplaires. Toutes les pièces louées sont définies avec mention du prix de location, du prix de remplacement et de la caution. Après le contrôle, les pièces sont présumées être conforme aux conditions définies et être livrées dans un bon état et non-endommagé. Après les réclamations ne sont plus acceptées.

## **Article 5 Propriété**

1. Les costumes sont la propriété de KAPA asbl. Il est interdit au loueur de faire des changements aux costumes.
2. Il n'est pas permis de sous louer ou de prêter les affaires aux tierces personnes.

## **Article 6 Emploi**

1. Le loueur prendra le plus grand soin de son emprunt et emploie les affaires en accord avec la destination. Les costumes de KAPA asbl sont des vêtements traditionnels avec des accessoires appropriés. L'asbl demande de les employer avec le respect nécessaire.
2. Le loueur ne peut nettoyer d'aucune façon les costumes.
3. Il est obligé de porter un T-shirt sous les costumes.
4. Il n'est pas permis de porter les costumes à l'extérieur en cas de mauvais temps, pluie ou neige.
5. Après chaque utilisation, les costumes sont bien pendus et séchés soigneusement. Ne jamais entreposer des pièces humides dans des sacs, des valises ou des boîtes.

## **Article 7 Responsabilité**

1. Le locataire est entièrement responsable pour les dommages ou pertes de pièces louées pendant la durée complète de location c'est-à-dire à partir du moment de la prise de livraison des costumes et accessoires par le loueur jusqu'au moment de retour à KAPA asbl.
2. En cas d'endommagement ou salissure, perte ou vol des pièces louées, le prix de réparation, de nettoyage ou de remplacement sera au compte du loueur. En cas de perte ou vol, la valeur de remplacement qui est noté dans l'annexe du contrat de location sera comptée. En cas de dommage, les frais de réparations sont facturés.
3. En cas d'endommagement ou perte, la caution sera remboursée après connaissance du coût des dépenses.

## **Article 8 Restitution**

1. Le loueur est tenu de restituer les pièces louées à KAPA asbl dans le temps convenu. Date et heure notées dans l'accord.
2. Le loueur informe à temps KAPA asbl s'il ne peut retourner les vêtements à la date convenue.
3. Si le loueur n'informe pas à temps KAPA asbl le coût de location sera augmenté par le prix d'une semaine complémentaire.
4. Les vêtements et les accessoires doivent être retournés dans l'état où ils se trouvaient (le vêtement exact sur le cintre exact, oui ou non emballé dans les housses, les accessoires dans les pochettes prévues etc.). Si pas conforme, la caution sera remboursée après règlement des dépenses nécessaires ou rangement des vêtements.
5. A la restitution tout sera compté et contrôlé, la caution sera remboursée après déduction éventuelle des pièces endommagées ou manquantes.

## **Article 9 Droit appliqué**

1. Les lois du bail de location du code civil sont respectées, si pas autrement décrite au préalable.